

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 février 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, M. SCHROLL, Mme BOYADJIAN, M. THERRAS, M. HEMERY, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. ALLOIN), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET, Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), Mme BATISTA (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ABRIAL,

Absents : M. NAAMANE

=====
Objet : Subvention pour le Projet de Territoire « Les Jardins Imaginaires » dans le cadre du soutien au développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CP-2023-2626 de la Commission permanente de la Métropole de Lyon en date du 16 octobre 2023 portant sur le soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle à travers un appel à projets EAC et territoire,

VU l'avis de la commission Développement actif et dynamique en date du 22 janvier 2024,

CONSIDERANT que l'EAC est structurée en trois piliers (voir, pratiquer et comprendre) et vise à permettre à toutes les personnes, plus particulièrement les jeunes, de vivre des expériences culturelles en s'inscrivant dans des dynamiques de projets,

CONSIDERANT que la Commune de Décines-Charpieu est engagée en matière d'Education Artistique et Culturelle (AEC), à travers notamment :

- La mise à disposition de transport scolaire afin que les élèves puissent accéder facilement à la Médiathèque et au Toboggan (cinéma et spectacles),
- La mise à disposition de transport scolaire dans le cadre des sorties pédagogiques de fin d'année,
- La participation financière à l'achat de places de spectacles programmés par le Toboggan (pour les élèves de classes élémentaires),
- Une enveloppe budgétaire visant à soutenir les projets menés par les écoles dans le cadre du Pôle Territorial Education Artistique et Culturelle (PTEAC),

CONSIDERANT que la Métropole souhaite initier des dynamiques de territoire à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires (CTM), dans le cadre de l'appel à projets EAC et territoires et des conventions territoriales pour l'EAC,

CONSIDERANT que la Commune de Décines-Charpieu a été retenue pour son Projet de territoire « Les Jardins Imaginaires », en partenariat avec les structures culturelles, sociales et éducatives de Décines-Charpieu,

CONSIDERANT que dans le cadre de son Projet de territoire « Les Jardins Imaginaires », la Commune proposera :

- Un évènement pluridisciplinaire commun, ayant pour support artistique Les Jardins Imaginaires (concert, ateliers de pratique artistique, lectures publiques...) durant la semaine du 13 au 18 mai 2024,
- Des ateliers d'EAC tout au long de l'année pour les élèves décinois, menés par l'intervenante musicale municipale et d'autres acteurs culturels du territoire,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de la Métropole de Lyon d'un montant de 8 000 € dans le cadre du Projet de territoire de la Commune de Décines-Charpieu, « Les Jardins Imaginaires »,
- **AFFECTER** cette somme au financement des actions et évènements d'Education Artistique et Culturelle (EAC) à destination des publics scolaires et à tous les habitants,



- **REPARTIR** cette somme comme suit :
 - 2 995 € pour la Ville de Décines-Charpieu – Ateliers, animations et évènements dans le cadre scolaire et pour tous les publics,
 - 2 000 € pour l'association Art et Matières – Projet « Les Jardins Orientaux » à destination des écoles,
 - 900 € pour Léo Lagrange – Ateliers BDécines pour les écoles et Atelier Graff avec le collège Maryse Bastié,
 - 2 105 € pour Le Toboggan – Ateliers et spectacles dans le cadre scolaire (PTEAC)
- **DIRE** que la dépense est inscrite au Chapitre 011 – Charges à caractère général de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Culture,
- **DIRE** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Culture,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL, Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.